

ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

1) À la Maison de l'Habitat - 16 rue Jeanne d'Arc 45 000 Orléans

DU LUNDI AU JEUDI DE 9H30 À 12H00 ET DE 13H30 À 17H00

ET LE VENDREDI DE 9H30 À 12H00 ET DE 13H30 À 15H30

SUR RDV UNIQUEMENT au 02 38 68 10 40

DOCUMENTS ET INFORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LE DEMANDEUR ET LE CO-DEMANDEUR

- ☐ La demande de logement complétée
- ☐ Pièce d'identité
- ☐ N° de sécurité sociale (les 15 chiffres notés sur la carte vitale)

INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ETUDE DU DOSSIER

- ☐ Pièce d'identité pour **toutes les personnes majeures** de nationalité française ou de nationalité étrangère à loger
- ☐ **Pour les enfants mineurs** : livret de famille complet ou acte de naissance
- ☐ Naissance attendue : certificat de grossesse

Ou tout autre justificatif attestant de votre situation familiale

REVENUS ANNUELS

- ☐ Avis d'imposition ou de non-imposition 2024 sur les revenus de 2023

REVENUS MENSUELS

- ☐ **Salarié/Apprenti** : contrat de travail + 3 derniers bulletins de salaire
- ☐ **Demandeur d'emploi** : notification des droits de France Travail + avis de paiement
- ☐ **Retraité ou pension d'invalidité** : notification de pension, carte d'invalidité
- ☐ **Arrêt maladie** : bulletins de la Sécurité Sociale
- ☐ **Prestations sociales et familiales** : attestation de paiement de la CAF ou de la MSA
- ☐ **Etudiant** : avis d'attribution de bourse + carte étudiante

Ou tout autre justificatif attestant de vos ressources mensuelles

JUSTIFICATIF DE VOTRE SITUATION

- ☐ Dernière quittance de loyer ou attestation de loyer à jour
- ☐ Contrat de location (bail)
- ☐ Attestation de domiciliation postale et/ou attestation d'hébergement
- ☐ Attestation de prise en charge par le service de l'ASE (ou de sortie de prise en charge depuis moins de 3 ans)

Ou tout autre justificatif attestant de votre situation actuelle

(Par exemple : rapport d'un travailleur social, jugement de divorce, acte de propriété...)

2) Vous pouvez aussi réaliser toutes vos démarches en ligne

(Dépôt, actualisation, renouvellement...)



[Sur le site https://www.demande-logement-social.gouv.fr/](https://www.demande-logement-social.gouv.fr/)

Demande de logement social

Article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation

Vous pouvez remplir ce formulaire et le déposer auprès d'un guichet (voir la notice).

L'enregistrement de votre demande est un droit. La seule condition est la fourniture de la copie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité (photocopie ou scan).

⚠ Les champs suivis d'une étoile (*) doivent obligatoirement être remplis.

Ce document est émis par le ministère en charge de la ville et du logement.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé au service

Date de dépôt au guichet : / /

1 Votre demande

Il s'agit :

- ☐ d'une première demande
☐ du renouvellement d'une demande en cours
☐ d'une modification d'une demande en cours

Si vous avez déjà une demande en cours, indiquez votre numéro unique d'enregistrement :

A1

2 Vos coordonnées

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance*

Prénom(s)*

Nom d'usage (si différent)

Date de naissance* : / /

Nationalité* ☐ Française ☐ Union européenne ☐ Hors Union européenne

Votre numéro de sécurité sociale* : A2

Téléphone domicile ou professionnel :

Téléphone portable :

Adresse électronique personnelle :

@

Téléphone d'une personne ou d'une structure vous aidant dans les démarches :

Adresse électronique d'une personne ou d'une structure vous aidant dans les démarches :

@

Acceptez-vous de recevoir des informations sur votre demande :

Par mail ? ☐ Oui ☐ Non Par SMS ? ☐ Oui ☐ Non

Acceptez-vous que la personne ou structure qui vous aide reçoive ces mêmes informations ?

☐ Oui ☐ Non

Adresse du logement où vous vivez actuellement

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Bâtiment : Escalier : Étage : Appartement :

Complément d'adresse :

Code postal : Commune :

Pays :

Si vous êtes hébergé, personne ou structure hébergeante :

Adresse à laquelle le courrier doit vous être envoyé (si cette adresse est différente)

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Bâtiment : Escalier : Étage : Appartement :

Complément d'adresse :

Code postal : Commune :

Pays :

Si vous êtes hébergé ou domicilié, personne ou structure à qui envoyer un courrier :

Votre conjoint ou votre codemandeur

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance*

Prénom(s)*

Nom d'usage (si différent)

Date de naissance* : / /

Nationalité* ☐ Française ☐ Union européenne ☐ Hors Union européenne

Son numéro de sécurité sociale* : B1

Ses coordonnées :

Téléphone domicile ou professionnel :

Téléphone portable :

Adresse électronique :

@

Accepte-t-il de recevoir des informations : par mail ? ☐ Oui ☐ Non par SMS ? ☐ Oui ☐ Non

Lien avec le demandeur*

B2 ☐ Marié B3 ☐ Pacsé B4 ☐ Concubin B5 ☐ Ascendant B6 ☐ Descendant B7 ☐ Fratrie

 Vous remplissez autant de page 2 que nécessaire pour donner les informations sur le(s) codemandeur(s)

Vos colocataires

1 ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance

Prénom(s)

Nom d'usage (si différent)

Date de naissance : / /

2 ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance

Prénom(s)

Nom d'usage (si différent)

Date de naissance : / /

3 ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance

Prénom(s)

Nom d'usage (si différent)

Date de naissance : / /

Handicap

Nombre de personnes en situation de handicap : c1

 Si vous êtes en situation de handicap et que vous recherchez un logement adapté, veuillez renseigner le volet Handicap en annexe

Personnes à charge

Personnes fiscalement à votre charge ou à la charge de votre conjoint ou du codemandeur qui vivront dans le logement

1 ☐ F ☐ M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté : ☐ Parent ☐ Enfant ☐ Autre

2 ☐ F ☐ M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté : ☐ Parent ☐ Enfant ☐ Autre

3 ☐ F ☐ M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté : ☐ Parent ☐ Enfant ☐ Autre

4 ☐ F ☐ M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté : ☐ Parent

☐ Enfant

☐ Autre

5 ☐ F ☐ M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté : ☐ Parent

☐ Enfant

☐ Autre

6 ☐ F ☐ M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté : ☐ Parent

☐ Enfant

☐ Autre

7 ☐ F ☐ M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté : ☐ Parent

☐ Enfant

☐ Autre

8 ☐ F ☐ M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté : ☐ Parent

☐ Enfant

☐ Autre

 S'il y a plus de 8 personnes à charge, donnez les informations sur une feuille complémentaire

Si naissance attendue, date de naissance prévue : / /

Nombre d'enfants à naître :

Autres enfants

Enfants en droit de visite et d’hébergement (et enfants en garde alternée qui ne sont pas encore fiscalement à charge).

1 ☐ F ☐ M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

☐ Garde alternée ☐ Droit de visite et d’hébergement

2 ☐ F ☐ M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

☐ Garde alternée ☐ Droit de visite et d’hébergement

3 ☐ F ☐ M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

☐ Garde alternée ☐ Droit de visite et d’hébergement

4 ☐ F ☐ M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

☐ Garde alternée ☐ Droit de visite et d’hébergement

5 ☐ F ☐ M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

☐ Garde alternée ☐ Droit de visite et d’hébergement

3 Votre situation professionnelle

Profession : D1

- D2 ☐ Salarié du privé D3 ☐ Agent de l'État D4 ☐ Agent hospitalier D5 ☐ Agent de collectivité territoriale
D6 ☐ Étudiant ou apprenti D7 ☐ Assistant familial ou maternel D8 ☐ Indépendant D9 ☐ Chômage D10 ☐ Retraité
D11 ☐ Autres situations

Ville du lieu de travail principal :

Code postal :

Pays du lieu de travail :

Si vous êtes salarié ou apprenti dans une entreprise privée et que vous travaillez dans un établissement situé en France, précisez le numéro SIRET de votre employeur principal :

D12

D13 ☐ Vous êtes en CDD ou en intérim.

D14 ☐ Vous avez vécu une période de chômage de plus d'un an.

Elle s'est terminée le : D15

Situation professionnelle de votre conjoint ou de votre codemandeur

Profession : D16

- D17 ☐ Salarié du privé D18 ☐ Agent de l'État D19 ☐ Agent hospitalier D20 ☐ Agent de collectivité territoriale
D21 ☐ Étudiant ou apprenti D22 ☐ Assistant familial ou maternel D23 ☐ Indépendant D24 ☐ Chômage D25 ☐ Retraité
D26 ☐ Autres situations

Ville du lieu de travail principal :

Code postal :

Pays du lieu de travail :

Si votre conjoint ou votre codemandeur est salarié ou apprenti dans une entreprise privée et qu'il travaille dans un établissement situé en France, précisez le numéro SIRET de son employeur principal :

D27

D28 ☐ Votre conjoint ou votre codemandeur est en CDD ou en intérim.

D29 ☐ Votre conjoint ou votre codemandeur a vécu une période de chômage de plus d'un an.

Elle s'est terminée le : D30

 Vous remplissez autant de page 6 que nécessaire pour donner les informations sur le(s) codemandeur(s).

4 Revenus

Revenus annuels (revenu fiscal de référence)

	Revenus du demandeur et de son conjoint	Revenus du codemandeur
Sur les revenus de l'année E1 20 année en cours moins 2 (par exemple en 2023 c'est sur 2021)	E2 €	E3 €
Sur les revenus de l'année E4 20 année en cours moins 1 (par exemple en 2023 c'est sur 2022). Si vous avez reçu votre Avis d'impôt ou votre Avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR).	E5 €	E6 €

Revenus mensuels

Ressources du demandeur, du conjoint ou du codemandeur et des personnes fiscalement à leur charge qui vivent dans le logement (hors APL/ALS/ALF)

Percevez-vous des ressources mensuelles* ? E7 ☐ Oui E8 ☐ Non

Si vous avez coché oui, vous devez obligatoirement renseigner toutes vos ressources mensuelles.

Montant net en euros par mois (sans les centimes) avant impôts sur le revenu	Ressources du demandeur	Ressources du conjoint ou du codemandeur	Ressources des autres personnes fiscalement à charge
Salaire ou revenu d'activité			
Retraite			
Allocation chômage / Indemnités			
Pension alimentaire reçue			
Pension d'invalidité			
Allocations familiales			
Allocation d'adulte handicapé (AAH)			
Allocation d'éducation d'enfant handicapé			
Allocation journalière de présence parentale			
Revenu de solidarité active (RSA)			
Allocation jeune enfant (PAJE)			
ASPA (ex. minimum vieillesse)			
Bourse étudiant			
Prime d'activité			
Autres (hors APL ou ALS ou ALF)			
<i>Pensions alimentaires que vous versez</i> E9	-	-	-

 Vous remplissez autant de page 7 que nécessaire pour donner les informations sur le(s) codemandeur(s).

5 Votre situation*

Votre logement actuel

Vous êtes propriétaire

F1 ☐ Propriétaire occupant

Vous êtes locataire (cochez une seule case)

F2 ☐ Locataire d'un logement social (HLM)

Nom du bailleur figurant sur la quittance

F3

SIREN du bailleur figurant sur la quittance

F4

F5 ☐ Locataire ou sous locataire d'un logement privé

F14 ☐ Logement de fonction

F15 ☐ Logé en logement-foyer (FJT, FTM, FPA, FPH),
en résidence sociale ou en pension
de famille (maison-relais)

F16 ☐ Résidence étudiante ou universitaire

Vous êtes hébergé (cochez une seule case)

F6 ☐ Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS)

F7 ☐ Structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA...)

F8 ☐ Centre départemental de l'enfance et de la famille
ou centre maternel

F9 ☐ Chez vos parents ou chez vos enfants

F10 ☐ Chez un particulier

F11 ☐ À l'hôtel

F12 ☐ Logement temporaire

F13 ☐ En appartement de coordination thérapeutique

F17 ☐ Sans abri, habitat de fortune, bidonville

F18 ☐ Occupant sans titre, squat

F19 ☐ Camping

F20 ☐ Habitat mobile

Nombre de pièces principales (hors cuisine et salle de bain) F21

☐ 1 (studio) ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 et + Surface habitable : F22 m²

Nombre de personnes habitant dans le logement actuel* : F23

Si vous payez **un loyer** ou une **redevance**, montant mensuel (loyer + charges) : F24

Si vous percevez une aide personnelle au logement, montant mensuel : F25

F26 ☐ Logement non décent

F27 ☐ Logement indigne

F28 ☐ Logement repris ou mis en vente par son propriétaire

F29 ☐ Logement inadapté au handicap ou à la perte
d'autonomie

F30 ☐ Logement trop cher

F31 ☐ Logement trop grand

F32 ☐ Logement trop petit

F33 ☐ Logement bientôt démolé

Logement éloigné :

F34 ☐ du lieu de travail

F35 ☐ des équipements et services

F36 ☐ de la famille

F37 ☐ En procédure d'expulsion

Si jugement d'expulsion, date du jugement : F38 / /

Si commandement de quitter les lieux, date de la notification : F39 / /

Famille

F40 ☐ Violences au sein du couple

F41 ☐ Menace de mariage forcé

F42 ☐ Rapprochement familial

F43 ☐ Départ de personne(s) à charge du foyer

F44 ☐ Divorce ou séparation

Travail

F45 ☐ Changement de lieu de travail

Autre

F46 ☐ Pris en charge par le service de l'aide sociale à
l'enfance (ASE) ou sorti de cette prise en charge
depuis moins de 3 ans

F47 ☐ Sapeur pompier volontaire

Êtes-vous (ou votre conjoint ou votre codemandeur) **propriétaire d'un logement autre que celui que vous habitez*** ?

F48 ☐ Oui F49 ☐ Non

Le logement que vous recherchez

☐ Appartement ☐ Maison ☐ Indifférent Souhaitez-vous un parking ? ☐ Oui ☐ Non

G1 Nombre de pièces principales (hors cuisine et salle de bain) :

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 et + ☐ Chambre en colocation

Nombre de personnes à loger* : G2

Refuserez-vous absolument un logement en rez-de-chaussée ? ☐ Oui ☐ Non

Refuserez-vous absolument un logement sans ascenseur ? ☐ Oui ☐ Non

☐ Je souhaite être informé sur la possibilité de devenir propriétaire

Si vous recherchez un appartement adapté au handicap ou à la perte d'autonomie, remplissez autant de formulaires complémentaires qu'il y a de personnes concernées.

Localisation souhaitée* (par ordre de préférence)

G3 Ville ou arrondissement souhaité / quartier et code postal :

1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					
17.					

Acceptez-vous que votre demande soit élargie à d'autres villes ou quartiers proches de vos choix de localisation ?

☐ Oui ☐ Non

6 Précisions complémentaires

H1 Voir notice

H2 Souhaitez-vous effectuer le renouvellement annuel de votre demande sur le site internet :

www.demande-logement-social.gouv.fr ☐ Oui ☐ Non

Si oui, vous recevrez un mail d'alerte à l'adresse que vous avez indiquée à la page 1

En déposant votre demande, vous attestez que les informations ci-dessus sont exactes.

Vous vous engagez à signaler tout changement de situation.

Le : / /

Dans le cadre de la nationalisation de la demande de logement social, le présent document autorise l'administration à regrouper les demandes déposées sur plusieurs départements. Les données les plus récentes que vous avez communiquées sont intégrées dans la demande nationale. L'ensemble des localisations souhaitées sont maintenues. Toute fausse déclaration est passible des peines mentionnées aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Les informations figurant sur cet imprimé feront l'objet d'un traitement informatisé mis en oeuvre conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit règlement général sur la protection des données ou RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément aux articles 12 et suivants du RGPD et aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux informations vous concernant auprès du service qui a enregistré votre demande ou sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr.



Complément à la demande de logement social Logements adaptés au(x) handicap(s) et à la perte d'autonomie

Chacun des futurs occupants du logement ayant besoin d'un logement adapté au handicap doit remplir un questionnaire.

Numéro unique d'enregistrement : 11

La personne handicapée (ou en perte d'autonomie)

Votre date de naissance : / /

Votre handicap est-il reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées ? ☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous en contact régulier avec :

un référent de la Maison départementale des personnes handicapées ? ☐ Oui ☐ Non

un travailleur social ? ☐ Oui ☐ Non

une association (d'aide aux personnes handicapées ou d'aide à domicile) ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci d'indiquer son nom et ses coordonnées professionnelles :

Nom :

Numéro : Voie :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Adresse électronique :

@

S'il s'agit d'un organisme, avez-vous élu domicile auprès de lui ? ☐ Oui ☐ Non

Votre handicap

Nature du handicap ou de la perte d'autonomie :

Moteur

☐ Membre(s) supérieur(s) ☐ Membre(s) inférieur(s)

Sensoriel

☐ Déficience auditive ☐ Déficience visuelle

Autre

Précisez :

Besoins en aides techniques

☐ Aucune ☐ Canne béquille

☐ Fauteuil roulant manuel ☐ Déambulateur

☐ Fauteuil roulant électrique ☐ Lève-personne

☐ Lit médicalisé

Capacité à monter les marches

☐ Impossible ☐ 1 à 3 marches

☐ 1 étage ☐ Plus d'un étage

☐ **Présence d'une tierce personne**

(aide à domicile, aide soignant, veille de nuit)

Votre handicap est-il ? (cochez une seule case)

☐ Stabilisé ☐ Évolutif

Caractéristiques du logement que vous demandez

Les équipements dont vous avez impérativement besoin

- | | |
|--|--|
| ☐ Baignoire adaptée | ☐ Chambre avec une tierce personne (aide à domicile, aide soignant) |
| ☐ Douche sans seuil | ☐ Place de stationnement accessible et de largeur adaptée (3,30 m) |
| ☐ Ascenseur | ☐ WC avec espace de transfert |

Plus le nombre d'équipements impératifs sera important, plus il sera difficile de trouver un logement adapté à votre demande. Il est donc important que vous sélectionniez uniquement ceux qui vous sont indispensables.

Vos besoins particuliers quant à la localisation du logement et à son environnement

(exemple : besoins de services de santé de proximité).

Autres besoins, précisez :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère chargé du Logement

NOTICE EXPLICATIVE

pour remplir le formulaire de demande de logement social



N° 51423#05

Les ASSOCIATIONS qui font une demande de logement en vue de le sous-louer doivent renseigner uniquement les rubriques :
Page 1 : « votre demande », nom, adresse du domicile, téléphone, mail
Page 9 : « le logement que vous recherchez »

Informations générales

- Si vous remplissez votre demande de logement social à la main, vous devez écrire en lettres majuscules avec **un stylo noir sur tout le document**, votre écriture doit être facile à lire et vous devez répondre à toutes les questions.
- Vous pouvez déposer le document de demande de logement social auprès d'un guichet c'est-à-dire, un organisme HLM ou une mairie (vous trouverez la liste des guichets en vous rendant sur le site internet suivant : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>,
- Vous pouvez également remplir votre demande de logement social directement sur internet sur le site : www.demande-logement-social.gouv.fr. Les mêmes questions vous seront posées directement sur le site internet.
- **Il est important de renseigner l'ensemble des rubriques du formulaire pour faciliter l'examen de**

vosre demande. N'oubliez pas de tenir à jour ces informations en cas de modification de votre situation

- Si vous êtes de nationalité française, pour enregistrer votre demande de logement social, vous devez fournir la photocopie ou le scan d'une pièce d'identité même périmée (carte d'identité, passeport).
- Si vous êtes de nationalité étrangère et que vous avez la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou de la Suisse, vous devez fournir la photocopie ou le scan d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Si vous êtes de nationalité étrangère et que vous n'avez pas la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou de la Suisse, vous devez fournir une photocopie ou un scan de l'une des pièces suivantes (liste arrêtée au 02/05/2023) :
 - Carte de résident ;
 - Carte de résident permanent ;
 - Carte de résident portant la mention « résident de longue durée - UE » ;

- Carte de séjour pluriannuelle ;
 - Carte de séjour portant la mention « Passeport talent » ;
 - Carte de séjour temporaire ;
 - Certificat de résidence de ressortissant algérien ;
 - Récépissé de demande de renouvellement de l'un des titres numérotés de 1 à 7 ;
 - Récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation de séjour portant la mention « reconnu réfugié » ou a obtenu " le bénéfice de la protection subsidiaire » ou « bénéficiaire du statut d'apatride » ;
 - Récépissé de demande de carte de résident délivrée aux conjoints de réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire arrivés dans le cadre de la procédure de réunification familiale prévue aux articles L. 561-2 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
 - Attestation de prolongation d'instruction d'une demande de renouvellement de titre de séjour, ou attestation de décision favorable sur une demande de renouvellement de titre de séjour selon la procédure prévue à l'article R. 431-15-1, R. 431-15-3 ou R. 431-15-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
 - Titre de séjour délivré à un ressortissant andorran ou à un ressortissant de pays tiers membre de sa famille mentionnant la convention signée le 4 décembre 2000 entre la République française, le Royaume d'Espagne et la Principauté d'Andorre relative à l'entrée, à la circulation, au séjour et à l'établissement de leurs ressortissants ;
 - Passeport monégasque revêtu d'une mention du consul général de France à Monaco valant autorisation de séjour ;
 - Visa de long séjour valant titre de séjour dès lors qu'il a fait l'objet de la procédure prévue à l'article R. 431-17 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
 - Autorisation provisoire de séjour prévue à l'article L. 425-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
 - Autorisation provisoire de séjour pour les personnes bénéficiaires de la protection temporaire délivrée en application des articles L. 581-3 et R. 581-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.
- L'enregistrement de votre demande de logement social est un droit.
 - Si vous souhaitez un logement dans des communes d'Ile-de-France, vous ne faites qu'une seule demande. Les départements d'Ile-de-France sont : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.

Par exemple, si vous souhaitez un logement à Melun (département 77) ou à Versailles (département 78), vous ferez une seule demande qui mentionnera les différentes communes demandées.
 - Si vous souhaitez un logement dans d'autres départements que ceux de la région Ile-de-France, vous faites une demande par département. Par

exemple si vous souhaitez un logement à Evreux (département 27) ou à Caen (département 14), vous ferez 2 demandes.

- **Quand votre demande sera saisie par le guichet, vous recevrez une attestation d'enregistrement avec un numéro de demande à l'adresse que vous avez indiquée sur le formulaire : adresse de votre logement, ou à l'adresse à laquelle le courrier doit vous être adressé (si cette adresse est différente). Les colocataires inscrits sur votre demande doivent remplir une demande de logement social à leur nom. Ils recevront une attestation d'enregistrement à l'adresse qu'ils indiqueront sur cette demande. Cette attestation est le document officiel qui prouve la date de votre demande et que votre demande est en cours**
- Conservez bien votre numéro de demande, il vous sera demandé pour :
 - modifier votre demande (dès que vous changez de situation) ;
 - renouveler votre demande (tous les ans).
- **Votre situation peut évoluer** (par exemple, un mariage, un divorce, un nouvel enfant, un changement de travail...). **Dans ce cas, il est nécessaire de modifier votre demande de logement social en cours.** Pour cela, vous avez deux possibilités :
 - vous rendre sur le site internet www.demande-logement-social.gouv.fr,
 - remplir un nouveau formulaire et le déposer dans un guichet (dans un organisme HLM, dans une mairie...).

Veillez à toujours renseigner votre numéro de demande et à cocher la case « modification d'une demande en cours » afin d'assurer le traitement des modifications.

Pour des modifications concernant les éléments de civilités, vous devez vous rendre dans un guichet (vous trouverez la liste des guichets en vous rendant sur le site internet suivant : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>)

- **Votre demande a une durée de validité de 12 mois.** Vous devez remplir un nouveau formulaire de demande de logement social 1 mois avant la fin de sa validité, c'est-à-dire au bout de 11 mois. A chaque renouvellement de votre demande, vous devez mettre à jour les informations contenues dans votre demande. Si vous souhaitez renouveler votre demande, vous avez deux possibilités :
 - vous rendre sur le site internet www.demande-logement-social.gouv.fr
 - remplir un nouveau formulaire et le déposer dans un guichet (dans un organisme HLM, dans une mairie...).

Veillez à toujours renseigner votre numéro de demande et à cocher la case « renouvellement d'une demande en cours » afin d'assurer le traitement du renouvellement.

- **Les courriers, les sms et les mails que nous envoyons à votre adresse et à celle des personnes inscrites sur la demande sont importants pour vous : ils vous informent sur votre demande de logement social et vous rappellent la nécessité de la renouveler. Prenez le temps de bien les lire et d'y répondre dès que possible.**

- Enfin, vous devrez **fournir des documents prouvant l'exactitude de vos déclarations**. Ces documents permettront de vérifier si vous êtes éligible au logement social. Il s'agit par exemple, des fiches de paie, des justificatifs d'allocations familiales, ... **Si toutes les pièces demandées figurent dans votre dossier votre demande sera traitée plus facilement.**

Précisions concernant certaines rubriques du formulaire

1 - VOTRE DEMANDE (Page 1)

La demande de logement social concerne l'ensemble des personnes qui vivront dans le logement, c'est-à-dire vous-même et les personnes que vous indiquerez aux rubriques :

- votre conjoint (marié ou pacsé) ou votre codemandeur (concubin, membre de votre famille ascendant, descendant, fratrie qui n'est pas une personne à charge. Il s'agit par exemple de votre grand-père, de votre mère, de votre fils, de votre petite-fille ou de votre sœur) (page 2) ;
- vos colocataires (page 3) avec qui vous souhaitez partager un logement. Les colocataires regroupent toutes les personnes n'étant ni mariées, ni pacsées, ni concubines, ni codemandeur, ni personnes à charge du demandeur ;
- les personnes à charge (pages 3 et 4) ;
- autres enfants (page 5).

ATTENTION : les colocataires inscrits sur votre demande de logement social devront eux aussi remplir une demande de logement social.

Indiquez au moins un numéro de téléphone afin de pouvoir être contacté rapidement et d'être alerté lorsque votre demande devra être renouvelée.

Indiquez une adresse mail afin de recevoir des offres de logement ou le préavis de renouvellement de la demande.

Si vous avez déjà une demande en cours, indiquez votre numéro unique d'enregistrement (case A1)

Votre numéro unique d'enregistrement est indiqué sur votre attestation d'enregistrement. Vous avez reçu l'attestation par courrier ou par mail après avoir créé une demande de logement social pour la première fois.

2 - VOS COORDONNEES (Page 1)

Vous devez obligatoirement renseigner :

- votre civilité (Monsieur/Madame) ;
- votre nom de naissance ;
- votre prénom ou vos prénoms ;
- votre date de naissance ;
- votre nationalité ;
- **Votre numéro de Sécurité sociale (case A2)**

Votre numéro de Sécurité sociale est composé de 15 chiffres. Vous le trouverez par exemple sur votre carte Vitale.

Ces éléments seront comparés à la photocopie de votre pièce d'identité. Ils doivent correspondre pour que votre demande soit validée.

Acceptez-vous de recevoir des informations par mail ? par sms ?
Ces informations seront utilisées à des fins de traitement de votre demande de logement social (préavis; de renouvellement ; informations relative aux étapes de traitement de votre demande, prise de contact par un guichet, réservataire ou un bailleur).

Si vous êtes aidé par un travailleur social ou une structure précisez leur numéro de téléphone et/ou leur adresse électronique. Ceux-ci seront destinataires des préavis de renouvellement et des informations relatives au traitement de votre demande si vous avez coché « oui » à la question « Acceptez-vous que la personne ou structure qui vous aide reçoive ces mêmes informations ? ».

Adresse du logement où vous vivez actuellement

Vous devez renseigner très précisément cette rubrique : en cas d'impossibilité de vous contacter, vous ne pourrez pas recevoir de proposition de logement et votre demande risque d'être radiée.

N'hésitez pas à renseigner le complément d'adresse, afin d'assurer la bonne réception des courriers qui vous seront adressés (par exemple : nom de la résidence, numéro de porte...).

Si vous êtes domicilié à l'étranger et que votre code postal dépasse le nombre de cases prévues, vous pouvez renseigner ce code sur la ligne « complément d'adresse ».

Si vous êtes hébergé, personne ou structure hébergeante

Si vous êtes hébergé (chez un parent ou une autre personne), indiquez le nom de cette personne (« chez Monsieur ... » ou « chez Madame ... »).

Si vous êtes hébergé ou domicilié par un organisme ou une association, indiquez son nom.

Adresse à laquelle le courrier doit vous être envoyé (si cette adresse est différente) :

Vous devez remplir cette rubrique uniquement si vous souhaitez que le courrier soit envoyé à une adresse différente de celle à laquelle vous vivez.

Dans ce cas, vous devez renseigner très précisément cette rubrique : en cas d'impossibilité de vous contacter, vous ne pourrez pas recevoir de propositions de logement et votre demande risque d'être radiée.

N'hésitez pas à renseigner le complément d'adresse, afin d'assurer la bonne réception des courriers qui vous seront envoyés (par exemple : nom de la résidence, numéro de porte...).

Si vous êtes sans domicile fixe, vous devez fournir une adresse postale où vous serez certain de recevoir le courrier.

Vous pouvez obtenir une adresse pour recevoir vos courriers auprès du Centre d'action sociale de votre commune (CCAS) ou d'un organisme ou d'une association agréés pour délivrer une attestation de domicile (c'est comme une boîte aux lettres à votre nom).

Si vous êtes hébergé ou domicilié, personne ou structure à qui adresser un courrier

Si vous êtes hébergé chez un parent ou une autre personne, indiquez le nom de cette personne (chez Monsieur ou Madame).

Si vous êtes hébergé ou domicilié par un organisme ou une association, indiquez son nom.

Page 2 : VOTRE CONJOINT OU VOTRE CODEMANDEUR

Vous devez obligatoirement renseigner :

- sa civilité (Monsieur/Madame) ;

- son nom de naissance ;
- son prénom ou ses prénoms ;
- sa date de naissance ;
- sa nationalité ;
- son numéro de sécurité sociale. **(case B1)** Le numéro de Sécurité sociale est composé de 15 chiffres. Vous le trouverez par exemple sur la carte vitale.

Les « conjoints » ou « codemandeurs » ne sont pas des personnes à charge. Ils peuvent être :

- votre mari ou votre femme (case B2) ;
- votre partenaire de PACS (case B3) : la personne avec qui vous avez signé un pacte civil de solidarité (contrat fixant les modalités de la vie commune) ;
- votre concubin (case B4) : une personne qui vit avec vous mais avec qui vous n'êtes ni mariée, ni pacsée (il n'est pas nécessaire que cette situation soit attestée par un certificat délivré par la mairie de votre commune) ;
- un membre de votre famille ascendant (case B5) : il s'agit par exemple de votre grand-mère, de votre mère ;
- un membre de votre famille descendant (case B6) : il s'agit par exemple de votre fils, de votre petite-fille ;
- un membre de votre fratrie (case B7) : il s'agit par exemple de votre sœur.

Pour toutes ces situations, votre conjoint ou votre codemandeur n'a pas besoin de remplir une autre demande de logement social. Votre demande vaut pour tous.

Vous devez remplir autant de page 2 supplémentaire que nécessaire afin de mentionner les informations relatives à l'identité et aux coordonnées du ou des codemandeur(s).

N'oubliez pas de déclarer votre conjoint ou votre codemandeur, car vous devrez déclarer également ses revenus.

Si vous êtes en cours de séparation vous n'écrivez rien dans la rubrique « votre conjoint » et vous cochez la case « Divorce ou Séparation » dans la rubrique « Votre situation » (case F44).

Page 3 : VOS COLOCATAIRES

Les colocataires peuvent être :

- des membres de votre famille (cousin, tante, nièce ...) autres que ceux qui sont considérés comme des conjoints ou codemandeurs ;
- des personnes qui n'ont aucun lien de parenté avec vous (amis, collègues de travail) avec qui vous souhaitez habiter.

Pour que ces personnes puissent habiter dans le même logement que vous, il faut que dans cette rubrique vous indiquiez :

- la civilité (Monsieur/Madame) ;
- le nom ;
- le ou les prénom(s) ;
- la date de naissance.

Dans la rubrique « Le logement que vous recherchez » il faut que vous cochiez « chambre dans une colocation » (case G1).

Tous les colocataires doivent créer leur demande individuelle de logement social et renseigner les rubriques « Colocataire » et « Le logement que vous recherchez ».

Page 3 : HANDICAP

Il s'agit des personnes en situation de handicap au sens de l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles.

Si vous-même ou l'une des personnes à loger est handicapé(e), signalez-le afin que votre demande soit reconnue comme prioritaire au titre de l'article L. 441-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Nombre de personnes en situation de handicap (case C1)

Vous devez indiquer le nombre total de personnes en situation de handicap qui vivront dans le futur logement.

Veuillez renseigner le volet handicap en annexe de votre demande autant de fois qu'il y a de personnes en situation de handicap.

Pages 3 et 4 : PERSONNES A CHARGE

Il s'agit des personnes fiscalement à votre charge ou à la charge de votre conjoint ou de votre codemandeur qui vivront dans le logement et mentionnés sur votre déclaration de revenus.

Ce sont les personnes rattachées à votre foyer fiscal, à celui de votre conjoint ou de votre codemandeur. Ces personnes sont sur votre avis d'impôt :

- les enfants de moins de 18 ans ou handicapés ;

- les enfants de moins de 18 ans qui sont en garde alternée et déclarés au domicile de chacun des parents ;
- les personnes avec une carte mobilité inclusion invalidité ou une carte d'invalidité qui sont rattachées au foyer fiscal sur l'avis d'impôt ;
- toutes les personnes majeures rattachées au foyer fiscal sur l'avis d'impôt :
 - âgées de moins de 21 ans ou étudiantes de moins de 25 ans ;
 - ou handicapées, quel que soit leur âge.

Attention : les personnes qui n'entrent pas dans ces catégories, mais qui vivront dans le logement, ne seront pas prises en compte pour déterminer la taille du futur logement, sauf si vous les avez inscrites dans la rubrique « vos colocataires ».

S'il y a plus de 8 personnes à charge, vous devez ajouter des informations en remplissant une page 3 supplémentaire.

En cas de naissance attendue, vous pouvez indiquer le nombre d'enfants à naître.

Page 5 : AUTRES ENFANTS. Enfants en droit de visite et d'hébergement (et enfants en garde alternée qui ne sont pas encore fiscalement à charge)

La présence d'enfants faisant l'objet d'un droit de visite et d'hébergement est prise en compte pour déterminer le nombre de pièces du logement auquel vous pouvez avoir accès.

En revanche, ces enfants ne sont pas pris en compte pour le calcul des plafonds de ressources, dès lors qu'ils ne sont pas indiqués sur votre avis d'impôt.

3 - VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE - SITUATION PROFESSIONNELLE DE VOTRE CONJOINT OU DE VOTRE CODEMANDEUR (Page 6)

Profession (case D1) : Précisez votre profession afin de permettre de déterminer si vous faites partie des travailleurs essentiels ou non (personne exerçant une activité professionnelle qui ne peut être assurée en télétravail dans un secteur essentiel pour la continuité de la vie de la Nation).

Salarié du privé (cases D2 et D17)

Si vous cochez cette case, vous devez renseigner l'adresse et le SIRET de votre entreprise afin que votre dossier puisse être traité par Action Logement Services (**case D12**).

Agent de l'État (cases D3 et D18)

Cette catégorie regroupe les personnels civils ou militaires soit fonctionnaires, soit employés par l'État (contractuels). Ces personnes peuvent bénéficier de logements réservés.

Agent hospitalier (cases D4 et D19)

Cette catégorie regroupe les personnels soit fonctionnaires, soit employés (contractuels) par un établissement public de santé ou un établissement public social ou médico-social (par exemple, un hôpital, une maison de retraite). Ces personnes peuvent le cas échéant bénéficier de logements réservés.

Agent de collectivité territoriale (cases D5 et D20) Cette catégorie regroupe les personnels soit fonctionnaires, soit employés (contractuels) par une collectivité territoriale (région, département, commune, Ville de Paris), un groupement de collectivités territoriales (par exemple, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes), ainsi que leurs

établissements publics (par exemple, un centre communal d'action sociale). Ces personnes peuvent le cas échéant bénéficier de logements réservés.

Étudiant ou apprenti (cases D6 et D21)

Vous devez cocher cette case si :

- Vous êtes inscrit(e) dans une formation de l'enseignement supérieur,
- Vous avez entre 16 et 25 ans et que vous préparez un diplôme associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

Dans le cas où vous êtes formé en entreprise, vous devez indiquer la ville où elle se trouve et son SIRET (**case D12 et D27**).

Assistant familial ou maternel (cases D7 et D22)

Vous devez cocher cette case si vous hébergez à votre domicile des jeunes ou des enfants en difficultés moyennant rémunération. Indépendant (case D8 et D23) Vous devez cocher cette case si vous êtes non salarié (entrepreneur individuel, profession libérale, gérant majoritaire de société, micro-entrepreneur) ainsi qu'indépendant assimilé salarié (dirigeant salarié d'entreprise et gérant minoritaire de société).

Chômage (cases D9 et D24)

Vous devez cocher cette case si vous êtes inscrit à Pôle Emploi et que vous recherchez un travail.

Retraité (cases D10 et D25)

Vous devez cocher cette case si vous êtes à la retraite.

Autres situations (cases D11 et D26)

Vous pouvez cocher cette case si vous n'êtes pas concerné par les situations qui vous sont proposées. Vous pouvez apporter des précisions dans la rubrique : « précisions complémentaires », page 10 du formulaire **(case H1)**.

Si vous êtes salarié ou apprenti dans une entreprise privée et que vous travaillez dans un établissement situé en France, indiquez le numéro SIRET de votre employeur principal (cases D12 et D27)

Le numéro SIRET est composé de 14 chiffres. Vous pouvez le trouver sur votre bulletin de salaire. Vous pouvez aussi le demander au service du personnel, au service social ou au comité d'entreprise de votre entreprise. Ce numéro permet une prise en compte de votre demande par Action Logement Services.

Vous êtes en CDD ou en intérim (cases D13 et D28)

Si vous cochez cette case, vous devez aussi obligatoirement cocher « Salarié du privé ». Le type de contrat (CDI, CDD, Intérim) est indiqué sur votre contrat de travail ou votre fiche de paye.

Vous avez vécu une période de chômage de plus d'un an (cases D14 et D29)

Si vous cochez cette case, vous devez obligatoirement renseigner la date de fin de période de chômage.

Elle s'est terminée le (cases D15 et D30)

C'est la date de reprise de votre emploi.

Vous devez remplir autant de page 6 supplémentaire que nécessaire afin de mentionner les informations relatives à la situation professionnelle du ou des codemandeur(s).

4 - REVENUS (Page 7)

Revenus annuels (revenu fiscal de référence)

Vous indiquez votre revenu fiscal de référence. Cette information est essentielle pour traiter votre dossier. Il se trouve :

- soit sur votre avis d'impôt sur le revenu ;
- soit sur votre Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu.

Vous pouvez avoir ces documents sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/portail/> (même si vous n'êtes pas imposable).

Si vous n'avez pas reçu d'avis d'impôt ou d'Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu, indiquez-le en page 10 dans la rubrique « précisions complémentaires » (case H1).

Si votre avis d'impôt est commun avec votre conjoint, et que vous êtes séparé de votre conjoint (justificatifs nécessaires) ou bien que vous avez déposé une plainte pour violence conjugale et que vous avez un justificatif, vous ne devez écrire que vos propres revenus.

Année en cours moins 2 (case E1)

Vous devez indiquer l'année 2 ans avant la date de votre demande ou de son renouvellement (N-2).

Par exemple : vous faites une demande de logement ou un renouvellement le 1^{er} septembre 2023. Vous indiquez le montant de votre avis d'impôt reçu en 2022.

Revenus du demandeur et de son conjoint (case E2)

C'est le montant indiqué sur votre avis d'impôt sur les revenus perçus l'année indiquée en case E1.

Le « conjoint » est votre mari ou votre femme ou votre partenaire de PACS, c'est-à-dire la personne avec qui vous avez signé un pacte civil de solidarité (contrat fixant les modalités de la vie commune).

Revenus de votre codemandeur (case E3)

C'est le montant indiqué sur son avis d'imposition sur les revenus perçus l'année indiquée en case E1.

Année en cours moins 1 (case E4)

Vous devez indiquer l'année 1 an avant la date de votre demande ou de son renouvellement (N-1).

Par exemple : vous faites une demande de logement ou un renouvellement le 1er septembre 2023. Vous indiquez le montant de votre dernier avis d'imposition reçu en 2022.

Revenus du demandeur et de son conjoint (case E5)

C'est le montant indiqué sur votre avis d'imposition sur les revenus perçus l'année indiquée en case E4.

Revenus de votre codemandeur (case E6)

C'est le montant indiqué sur votre avis d'imposition sur les revenus perçus l'année indiquée en case E4.

Page 7 : Revenus mensuels - Ressources du demandeur, du conjoint ou du codemandeur et des personnes fiscalement à leur charge qui vivront dans le logement (hors APL/ALS/ALF)

Cette rubrique doit être renseignée avec les informations les plus récentes.

Les montants de vos ressources mensuelles nettes : après déduction des cotisations sociales et avant impôt prélevé à la source. Ces ressources peuvent être : votre salaire, les allocations familiales... (cases E7 ou E8).

Si vous percevez une aide personnelle au logement (allocation de logement sociale (ALS), une allocation de logement familiale (ALF), une aide personnalisée au logement (APL), n'écrivez pas le montant dans cette rubrique. Ces informations sont à renseigner dans la rubrique « Votre situation - Votre logement actuel » (case F25).

Si le montant mensuel de vos ressources change d'un mois sur l'autre, vous pouvez prendre le total des revenus de l'année écoulée et le diviser par 12. Ainsi vous aurez un montant mensuel moyen.

En plus de vos ressources, vous devez détailler l'ensemble des ressources mensuelles des personnes fiscalement à votre charge ou à la charge de votre conjoint ou de votre codemandeur.

Pensions alimentaires que vous versez (case E9)

Si vous versez une pension alimentaire (par exemple à votre ex-conjoint si vous êtes divorcé), indiquez son montant dans « pensions alimentaires que vous versez ».

Vous devez remplir autant de page 7 supplémentaire que nécessaire afin de mentionner les informations relatives aux revenus annuels et mensuels du ou des codemandeur(s).

5 - VOTRE SITUATION (Page 8)

Votre logement actuel :

Vous devez renseigner au moins une situation pour que votre demande soit traitée.

Propriétaire (case F1) Si vous êtes propriétaire d'un logement et vous vivez dedans.

Locataire d'un logement social (cases F2, F3 et F4)

Si vous êtes locataire d'un logement social vous devez renseigner :

- Nom du bailleur figurant sur la quittance (case F3)
- SIREN du bailleur figurant sur la quittance. Ce numéro est composé de 9 chiffres et permet d'identifier précisément votre bailleur (case F4).

Structure d'hébergement (case F7)

Si vous êtes logé dans une structure de type centre d'hébergement vous pouvez demander à son gestionnaire quel est son statut exact parmi la liste ci-dessous :

CHRS = centre d'hébergement et de réinsertion sociale ;

CHU = centre d'hébergement d'urgence ;

CADA = centre d'accueil pour demandeurs d'asile ;

CPH = centre provisoire d'hébergement ;

HUDA = hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile.

Logement temporaire (case F12)

Le logement temporaire est un logement, meublé ou non, mis à disposition par une association ou un centre communal d'action sociale pour une durée courte (1 nuit, 1 semaine, 1 mois...) qui est en moyenne au maximum de 6 mois. Si vous habitez dans un logement temporaire que vous louez à une association dans le cadre d'un dispositif de location/sous-location (exemple : SOLIBAIL), vous devez également cocher la case « Logement temporaire ».

Logé en logement-foyer (FJT, FTM, FPA, FPH), en résidence sociale, pension de famille (maison-relais) (case F15)

Si vous êtes logé dans une chambre ou un petit logement au sein d'un établissement qui comprend des locaux communs, vous pouvez demander à son gestionnaire quel est son statut exact parmi la liste ci-dessous :

FJT = foyer de jeunes travailleurs ;

FTM = foyer de travailleurs migrants ;

FPA = foyer de personnes âgées ;

FPH = foyer de personnes handicapées.

Résidence étudiante ou universitaire (case F16)

Le statut de résidence universitaire est défini par l'article L 631-12 du CCH, ce logement est dédié aux personnes qui poursuivent des études supérieures.

Habitat mobile (case F20)

Vous habitez dans une caravane, un mobile-home (avec moyens de mobilité), une roulotte, un autre abri mobile utilisé comme résidence principale, une péniche immobilisée à quai ou un bateau utilisé comme résidence principale.

Si votre résidence principale est un habitat mobile et que vous souhaitez un logement adapté, indiquez-le dans la partie « précisions complémentaires » (case H1).

Nombre de personnes habitant dans le logement actuel (case F23)

Cette information est obligatoire. Elle permet de détecter des situations de sous-occupation ou sur-occupation. Si vous êtes sans domicile, mentionnez le nombre de personnes correspondant à votre composition familiale (par exemple : je suis seul, je coche « 1 » ; je suis sans abri avec mon enfant, je coche « 2 »).

Aide personnelle au logement (case F25)

Merci d'indiquer le moment mensuel des allocations au logement sociales (ALS), allocations au logement familiales (ALF) et aides personnalisées au logement (APL) que vous percevez.

Logement non décent (case F26)

La non décence de votre logement a été constatée par une décision de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA) si vous percevez des aides au logement versées par ces organismes ou a été qualifiée par une décision du juge civil ou tout autre document démontrant la non décence du logement.

Logement indigne (case F27)

Votre logement est indigne si un document le prouve. Il peut s'agir d'un arrêté pris par le préfet, le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale au titre de l'une des procédures de police suivantes : locaux impropres à l'habitation, sur-occupés du fait du logeur, dangereux en raison de l'utilisation, insalubres, présentant un risque de saturnisme, menaçant ruine ou au titre de la police spéciale des établissements recevant du public ou de la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs. Il peut également s'agir de tout document démontrant la situation d'habitat indigne.

Logement éloigné des équipements et services (case F35)

Vous cochez cette case, si vous êtes éloigné des équipements et des services publics et privés dont vous avez besoin (par exemple : les écoles, les transports, les lieux de soins, les hôpitaux, les commerces...).

Logement éloigné de la famille (case F36)

Vous cochez cette case, si vous êtes éloigné de votre famille, de vos enfants, et souhaitez avoir un logement plus proche d'eux.

Rapprochement familial (case F42)

Vous cochez cette case, si vous avez besoin d'un logement plus grand pour pouvoir y vivre avec des membres de votre famille qui ne vivent pas avec vous actuellement (par exemple : famille recomposée, hébergement de parents devenus dépendants...).

Départ de personne(s) à charge du foyer (case F43)

Vous cochez cette case en cas de départ des personnes fiscalement à charge du foyer (enfants en garde alternée ou décohabitation par exemple), ainsi qu'en cas de départ d'enfants en droit de visite ou d'hébergement bien que ceux-ci ne soient pas fiscalement à charge.

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, merci de le préciser dans la partie « précisions complémentaires » page 10 (case H1) afin que votre demande soit prise en compte en priorité :

- Victime de viol ou d'agression sexuelle à votre domicile ou à ses abords,
- Engagé dans un parcours de sortie de la prostitution,
- Victime de traite des êtres humains ou de proxénétisme.

Pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou sorti de cette prise en charge depuis moins de 3 ans (case F46)

Vous cochez cette case si vous êtes un mineur émancipé ou un majeur âgé de moins de 21 ans pris en charge avant votre majorité par le service de l'aide sociale à l'enfance, dans les conditions prévues à l'article L. 222-5 du code de l'action sociale et des familles, jusqu'à 3 ans après le dernier jour de votre prise en charge.

Sapeur-pompier volontaire (case F47)

Vous cochez cette case si vous êtes sapeur-pompier volontaire et vous avez un justificatif. Merci d'indiquer de quel centre d'incendie et de secours vous dépendez en page 10 dans la rubrique « précisions complémentaires » (case H1).

Êtes-vous (ou votre conjoint ou votre codemandeur) propriétaire d'un logement autre que celui que vous habitez ? (cases F48 et F49)

Si vous êtes propriétaire de plusieurs logements, par exemple à la suite d'un héritage, vous devez obligatoirement cocher la case F48. Ne tenez pas compte des cas d'indivision ou de détention de parts dans une société civile immobilière (SCI).

Page 9 : Le logement que vous recherchez

Nombre de pièces principales (case G1)

Les pièces principales sont le salon, la salle à manger et les chambres. La cuisine et la salle de bain ne sont pas des pièces principales.

Chambre en colocation (case G1)

Vous cochez cette case si vous souhaitez partager un logement en colocation.

La colocation désigne le fait de partager en commun un logement. La colocation permet le partage de la pièce de vie commune, mais la chambre est la partie privative de la colocation.

Si vous souhaitez être en colocation avec une ou des personne(s) en particulier :

- chaque colocataire doit remplir une demande individuelle de logement social
- chaque colocataire doit cocher sur sa demande la case G1 dans la rubrique « Le logement que vous recherchez »
- chaque colocataire doit renseigner sur sa demande dans la rubrique « Colocataires » (page 3) et pour chaque colocataire :

- le nom,
- le ou les prénom(s),
- la date de naissance.

Nombre de personnes à loger (case G2)

Vous devez obligatoirement préciser le nombre de personnes à loger dans le logement que vous recherchez.

Si vous cochez « je souhaite être informé sur la possibilité de devenir propriétaire », dans ce cas, vous autorisez les bailleurs et collectivités locales à vous contacter au sujet de programmes d'accession à la propriété.

Localisation souhaitée (case G3)

Vous devez obligatoirement indiquer par ordre de préférence les communes où vous souhaitez obtenir un logement (choix 1 = votre première préférence).

Si vous faites une demande à Paris, Lyon ou Marseille, vous pouvez faire un choix par arrondissement (un ou plusieurs arrondissements). Vous pouvez aussi demander toute la ville.

Le code postal est nécessaire car il existe plusieurs villes qui portent le même nom.

Vous devez également obligatoirement préciser si vous souhaitez que votre demande soit élargie à d'autres villes ou quartiers proches de choix de localisation.

6 - Précisions complémentaires (Page 10) :

Cette rubrique permet d'apporter toute précision concernant votre demande (par exemple des informations qui ne peuvent être renseignées dans d'autres rubriques).

Pour toute autre précision, rendez-vous sur notre site www.demande-logement-social.gouv.fr.

Annexe – Complément à la demande de logement social Logements adaptés au(x) handicap(s) et à la perte d'autonomie

Si vous-même ou l'une des personnes à loger est handicapé(e) et si le logement que vous recherchez doit être adapté à ce handicap : vous devez le signaler et remplir autant de fois qu'il y a de personnes en situation de handicap « le complément à la demande de logement social ». Ce document permet de préciser votre demande.

Ce complément peut également être utilisé pour demander un logement adapté aux besoins d'une personne âgée qui devient moins autonome (par exemple qui a du mal à marcher).

Les informations que vous communiquez feront l'objet d'un traitement informatisé dans le système national d'enregistrement de la demande de logement social. Nous nous engageons à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes à la loi N° 78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données, applicable depuis le 25 mai 2018, qui comprennent des règles strictes de confidentialité et de sécurité dans le cadre du traitement des données à caractère personnel. Vous disposez en outre d'un droit d'information, d'accès, de rectification, de modification, de suppression, de limitation des traitements et de portabilité sur

l'ensemble de vos données personnelles communiquées au système national d'enregistrement de la demande de logement social. Vous pouvez exercer ces droits en contactant un guichet enregistreur de la demande de logement social ou en vous rendant sur la rubrique «contact» du site internet : www.demande-logement-social.gouv.fr

Les informations que vous communiquez seront accessibles aux bailleurs sociaux, à l'Etat, aux collectivités territoriales et autres réservataires de logements mentionnés à l'article R.441-2-6 du code de la construction et de l'habitation dans la seule optique de répondre aux finalités suivantes :

- *enregistrer les demandes de logement locatif social,*
- *attribuer un numéro unique d'enregistrement des demandes,*
- *mettre à disposition ces demandes aux acteurs du secteur du logement social, exclusivement pour l'attribution des logements sociaux,*
- *produire, au niveau national et local, des données statistiques sur les caractéristiques des demandes de logement locatif social.*

Annexe au Cerfa de la demande de logement social

Protection de la vie privée

1. Données à caractère personnel

Nous nous engageons à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au **règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016**, applicable depuis le 25 mai 2018, et à **la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés »**.

Ces dispositions fixent des règles strictes de confidentialité et de sécurité à toute organisation, publique et privée, dans le cadre du traitement des données à caractère personnel et ce afin de protéger la vie privée.

2. Responsable du traitement

Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est :

Le Ministère chargé du logement
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Sous-direction des politiques de l'habitat (PH)
Tour Séquoia
1 place Carpeaux
PUTEAUX
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX

3. Traitement des données et utilisation

Nous ne pouvons utiliser vos données à caractère personnel qu'à des fins à la fois légitimes et nécessaires. Cela signifie concrètement que nous traitons vos données à caractère personnel pour les finalités suivantes :

- enregistrer les demandes de logement locatif social,
- attribuer un numéro unique d'enregistrement des demandes,
- mettre à disposition ces demandes aux acteurs du secteur du logement social, exclusivement pour l'attribution des logements sociaux,
- produire, au niveau national et local, des données statistiques sur les caractéristiques des demandes de logement locatif social.

La nature des opérations réalisées sur les données est :

- la collecte des données personnelles via le formulaire CERFA,
- l'enregistrement de ces données dans le Système national d'Enregistrement de la demande de Logement social (SNE),
- le traitement de votre demande,
- le renouvellement annuel de votre demande,
- la mise à jour de votre demande.

Les données à caractère personnel traitées sont :

- Pour la catégorie des demandeurs et éventuels codemandeurs de la demande :
 - les nom, prénom, date de naissance, numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques, numéro unique attribué, situation familiale, qualité de ressortissant (France, Union européenne, hors Union européenne),
 - les adresses postales et électroniques,
 - la situation professionnelle du demandeur, de son conjoint, ou du futur codemandeur,
 - lorsque le demandeur, son conjoint ou le futur codemandeur est salarié dans une entreprise de plus de dix salariés, le numéro SIRET de l'employeur,
 - les ressources des personnes qui vivront dans le logement demandé,
 - la nature du logement du demandeur à la date de la demande,
 - le numéro SIREN de l'organisme bailleur, si le demandeur est déjà logé dans le parc social,
 - le motif de la demande,
 - la localisation et les caractéristiques du logement recherché,
 - la situation de handicap d'une des personnes à loger, la nature du handicap, les adaptations du logement et les équipements rendus nécessaires compte tenu de ce handicap.
- Pour la catégorie des personnes fiscalement à charge qui vivront dans le logement demandé :
 - les nom, prénom, date de naissance, sexe et lien de parenté.
- Pour la catégorie de la personne ou de l'entité à qui le demandeur fait appel pour l'assister dans ses démarches, la donnée personnelle collectée est l'adresse électronique.
- Pour la catégorie des colocataires éventuels :
 - les nom, prénom, date de naissance.

Les données sont conservées pour une durée d'une année à compter de la radiation de la demande.

La collecte du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (le NIR) permet d'identifier de façon certaine les demandeurs et les éventuels codemandeurs afin :

- d'éviter les doublons de demande de logement social,
- de sécuriser l'attribution d'un numéro unique national (et non plus départemental),
- de faciliter dans ces cadres les démarches relatives à la demande de logement social.

4. Destinataires des données

Les destinataires des données personnelles à l'exception du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (le NIR), sont les agents des services désignés par des dispositions du code de la construction et de l'habitation (articles R.441-2-6 et R.441-2-15 du code de la construction et de l'habitation), exclusivement pour l'attribution des logements sociaux. Ces agents sont individuellement désignés et dûment habilités par le directeur de l'organisme concerné.

Ces destinataires sont :

- Les bailleurs sociaux,
- Les services de l'État ou des collectivités territoriales compétents pour enregistrer les demandes de logement social,
- Les gestionnaires territoriaux du système national d'enregistrement de la demande de logement social (SNE),
- Les personnes, services ou organismes qui effectuent le suivi des attributions de logement.

L'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) est également destinataire de l'ensemble des données des demandes de logement social nécessaires à l'exercice de ses missions de contrôle et d'évaluation relative au logement social et à la participation des employeurs à l'effort de construction, conformément à l'article L. 342-5 du code de la construction et de l'habitation.

Par ailleurs, les données non nominatives sont transmises exclusivement à des fins d'exploitations statistiques et d'études aux personnes et services dont les missions et les attributions le justifient, conformément à l'article 5 du décret n° 2017-917 du 9 mai 2017. Ces personnes et services sont principalement : Le Service de la Donnée et des Etudes Statistiques

Il est précisé que le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (le NIR) est chiffré et n'est pas communiqué.

5. Base juridique

Les données sont recueillies conformément aux articles L.441-2-1 et R.441-2-2 du code de la construction et de l'habitation.

Le traitement dénommé Numéro Unique a fait l'objet d'une déclaration normale modificative portant sur la nationalisation du numéro unique effectuée auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, sous le n°1468924.

Le traitement étant nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public, les réponses de l'utilisateur sont obligatoires afin de permettre l'instruction de sa demande. Par conséquent le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement.

6. Vos droits

Nous nous engageons à prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité du traitement des données à caractère personnel de chacun, en application du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression :

- Par mail : ph4.dgaln@developpement-durable.gouv.fr
- Par voie postale :

Ministère chargé du logement
Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages bureau de la connaissance sur le logement et l'habitat
Tour Séquoia
1 Place Carpeaux
PUTEAUX
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Le délégué à la protection des données du Ministère chargé du logement peut également être contacté à l'adresse suivante : dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Conformément au règlement général sur la protection des données, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07). Les modalités de réclamation sont précisées sur le site de la CNIL : www.cnil.fr

7. Procédure en cas de violations de données à caractère personnel

En cas de destruction, de perte, d'altération, de divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou d'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite, susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés de l'utilisateur, nous vous en informerons des faits et des mesures prises, dans les meilleurs délais.

Nous nous assurerons également que le nécessaire soit fait quant à la notification de la violation en question à la CNIL dans les 72 heures après en avoir pris connaissance, à moins que la violation ne présente pas un risque élevé pour vos droits et libertés.